



CAMCA Assurance

Rapport narratif (SFCR)

au 31 décembre 2024

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom : Jérôme TIXIER
Fonction : Responsable Risques Conformité et Contrôle Interne
E-mail : jerome.tixier@camca.lu
Tel : 00 352 40 20 99 1

CAMCA Assurance est une entité soumise au contrôle du
Commissariat Aux Assurance

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SYNTHESE | 3 |
| A. ACTIVITE ET RESULTATS | 5 |
| A.1 Activité | 5 |
| A.2 Résultat de souscription | 6 |
| A.3 Résultats des investissements | 6 |
| A.4 Résultat des autres activités | 7 |
| A.5 Autres informations | 7 |
| B. SYSTEME DE GOUVERNANCE | 8 |
| B.1 Informations générales sur le système de gouvernance | 8 |
| B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité | 11 |
| B.3 Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité | 13 |
| B.4 Système de contrôle interne | 17 |
| B.5 Fonction Audit Interne | 18 |
| B.6 Fonction Actuarielle | 20 |
| B.7 Sous-traitance | 21 |
| B.8 Autres informations | 22 |
| C. PROFIL DE RISQUE | 23 |
| C.1 Risque de souscription | 23 |
| C.2 Risque de marché | 25 |
| C.3 Risque de crédit | 27 |
| C.4 Risque de liquidité | 28 |
| C.5 Risque opérationnel | 28 |
| C.6 Autres risques importants | 28 |
| C.7 Autres informations | 29 |
| D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE | 30 |
| D.1 Actifs | 30 |
| D.2 Provisions techniques | 31 |
| D.3 Autres passifs | 33 |
| D.4 Méthodes de valorisation alternatives | 33 |
| D.5 Autres informations | 33 |
| E. GESTION DU CAPITAL | 34 |
| E.1 Fonds propres | 34 |
| E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis | 35 |
| E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis | 36 |
| E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé | 36 |
| E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis | 38 |
| E.6 Autres informations | 38 |
| F. ANNEXES | 39 |

SYNTHÈSE

Activité et résultats

CAMCA Assurance fait partie du Groupe CAMCA qui est un assureur au service du Groupe Crédit Agricole et de ses clients. Le Groupe CAMCA est un assureur non vie de spécialité actif dans quatre domaines d'expertise : les risques opérationnels Groupe, les garanties financières, le parabancaire et affinitaire, et l'ingénierie. L'activité principale couverte par CAMCA Assurance est le cautionnement des prêts à l'habitat.

Le résultat de CAMCA Assurance a diminué par rapport aux années précédentes, dans un contexte de baisse de transaction l'immobilière. Au 31 décembre 2024, le résultat de CAMCA Assurance avant impôts s'établit à 22.473 K€.

Système de gouvernance

CAMCA Assurance s'est dotée d'un système de gouvernance en adéquation avec ses modalités de pilotage.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques de la société, veille à leur mise en œuvre et assume la responsabilité du respect des dispositions légales, réglementaires et administratives adoptées en vertu de la directive Solvabilité 2. Le Conseil d'Administration est en lien avec les dirigeants effectifs de CAMCA Assurance et les responsables des quatre fonctions clés.

Ce système de gouvernance contribue à la réalisation des objectifs stratégiques de CAMCA et garantit une maîtrise efficace de ses risques compte tenu de leur nature, de leur ampleur et de leur complexité.

Profil de risque

Le profil de risque n'a pas évolué de manière significative au cours de l'année 2024.

Valorisation du bilan prudentiel

Le bilan prudentiel est valorisé conformément aux règles de la Directive Solvabilité 2.

Gestion des fonds propres

Compte tenu de son profil spécifique, après homologation du Modèle Interne Partiel (MIP) et depuis la clôture des comptes au 31/12/2019, la société évalue ses risques à partir d'un modèle interne partiel. Un changement de modèle majeur a été déposé en septembre 2021 et homologué par le Commissariat aux Assurances en mars 2022, avec effet rétroactif pour la clôture au 31/12/2021.

Par ailleurs, dans le contexte de la surveillance des prêts non performants (« non-performing loans » ou « NPL »), la BCE souhaite que le délai de recouvrement soit limité dans le temps. Ainsi, la Direction des Risques du Groupe (« DRG ») de Crédit Agricole SA a donc demandé à CAMCA Assurance de revoir son dispositif d'appel en paiement afin de réduire le délai de mise en jeu en introduisant un plafond en durée. Ce plafond a été fixé à 6 ans.

La réduction de la durée de mise en jeu à 6 ans implique naturellement une accélération de la déclaration des sinistres et par conséquent un changement opérationnel lié au traitement des défauts (passage d'une caution simple à une mise en jeu de la caution à 6 ans). Un changement de modèle majeur a été déposé en Septembre 2024 afin d'ajuster le modèle interne à ce nouvel environnement. Le dépôt a été validé par le Commissariat aux Assurances en mars 2025 pour application rétroactive à la clôture 31.12.2024.

Le Modèle Interne Partiel a été développé sur le seul risque de souscription primes et réserves de la caution de prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les autres risques sont estimés à partir de la formule standard.

Dans son calcul ORSA, CAMCA Assurance a pris en compte l'impact des exigences spécifiques à l'activité de caution de prêts à l'habitat. La combinaison des scénarii extrêmes macroéconomique et technique y compris l'exigence spécifique de l'ACPR relative à la Caution Habitat aurait un impact sur la couverture de l'exigence globale, tout en restant dans la zone de tolérance.

Au 31 décembre 2024, les fonds propres éligibles sont égaux aux fonds propres disponibles et s'élèvent à 380 millions d'euros (M€) et le besoin en capital (SCR) à 180 M€. A fin 2024, le ratio de solvabilité de CAMCA est de 212%.

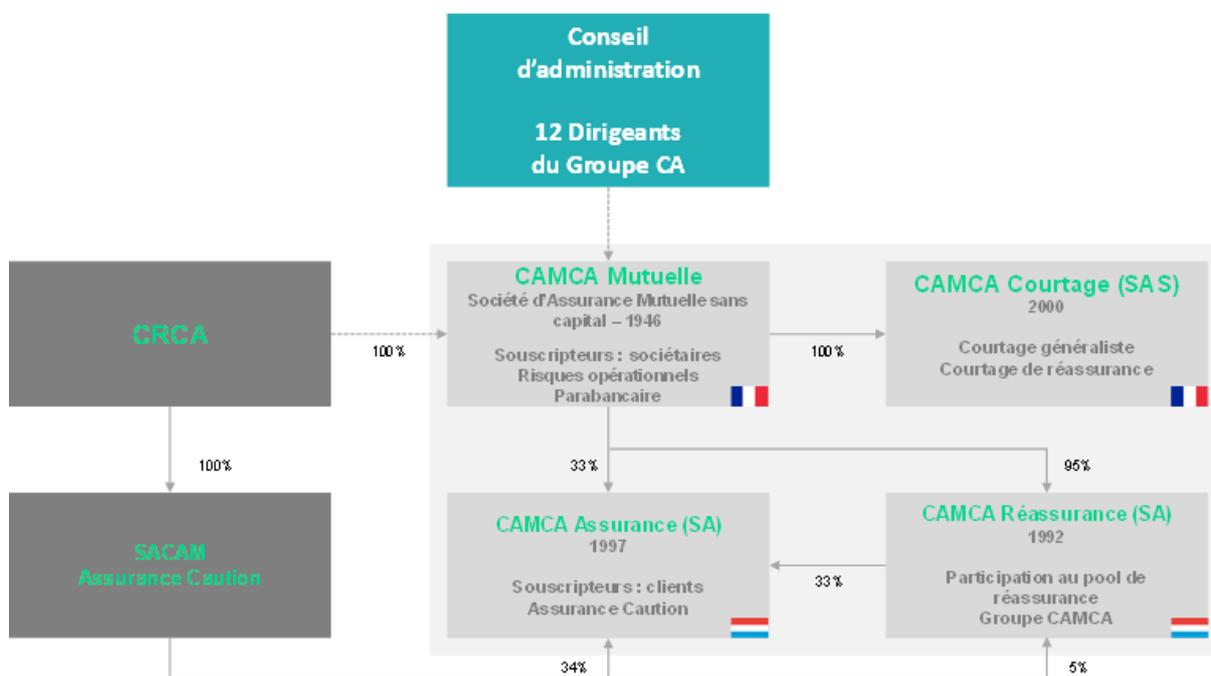
A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A.1 Activité

CAMCA Assurance fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **CAMCA Mutuelle** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank ;
- **CAMCA Assurance**, compagnie d'assurance non-vie ;
- **CAMCA Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA Mutuelle et de CAMCA Assurance ;
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complétant le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour les filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier.

Le schéma suivant résume l'organisation du Groupe :



Légende :

CRCA : Caisses Régionales de Crédit Agricole

SACAM : Société Coopérative Auxiliaire du Crédit Agricole Mutuel

Les entités filiales reportent à leur Conseil d'administration dont la composition est propre à chacune. Ainsi CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance et CAMCA Courtage ont chacune un Conseil d'administration indépendant du Conseil d'administration de CAMCA Mutuelle.

CAMCA Assurance est sous la supervision du Régulateur luxembourgeois, le Commissariat Aux Assurances

Depuis 2022, le cabinet d'audit Mazars remplace Ernst&Young dans la révision des comptes de CAMCA Assurance.

A.2 Résultat de souscription

Au 31 décembre 2024, le résultat de l'exercice avant impôts s'établit à 22.473 K€, soit une légère baisse de 1,7% par rapport à l'exercice précédent (22.862 K€).

Excepté 2018, le résultat avant impôt (hors exceptionnel) avoisine les 20.000 K€. L'année 2020 (91.533 K€) revêt un caractère exceptionnel, lié à la résiliation du protocole de réassurance caution entre CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Le résultat de l'année 2024 reste de bonne facture (22.473 K€) dans un contexte macro-économique encore compliqué avec des flux immobilier qui restent faibles, principalement dû aux taux d'intérêts hauts sans baisse importante des prix de l'immobilier.

| K€ | 2024 | 2023 | 2022 | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Résultat de l'exercice avant impôt | 22.473 | 22.862 | 27.863 | 26.859 | 91.533 | 18.794 | 15.632 | 20.916 | 19.487 |

Le détail des résultats 2024 et 2023 est le suivant :

| Milliers d'Euros | 31-déc-24 | 31-déc-23 |
|--|---------------|---------------|
| Prime acquises, nettes de réassurance | 228.874 | 255.444 |
| Charge des sinistres, nettes de réassurance | - 29.845 | - 55.520 |
| Variation des autres provisions techniques, nettes | - 156.284 | - 131.218 |
| Frais d'exploitations, nets | - 72.442 | - 76.393 |
| Produits financiers | 52.488 | 33.026 |
| Autres | - 318 | - 2.477 |
| Résultat de l'exercice avant impôt | 22.473 | 22.862 |

A.3 Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière est commune à toutes les structures du Groupe. Elle se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'administration.

La gestion des placements de CAMCA Assurance est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de CAMCA Assurance), conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'administration.

Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements qui correspondent aux dispositions réglementaires et prudentielles de la loi luxembourgeoise sur l'assurance.

Au 31 décembre 2024, les placements et liquidités sont en hausse et atteignent un montant de 3.077 millions d'Euros (contre 2.968 millions d'Euros en 2023). Les moins-values latentes

résultantes du contexte de hausse des taux sont de 240 millions d'Euros (contre des moins-values latentes de 252 millions d'Euros fin 2023).

A.4 Résultat des autres activités

Non concerné.

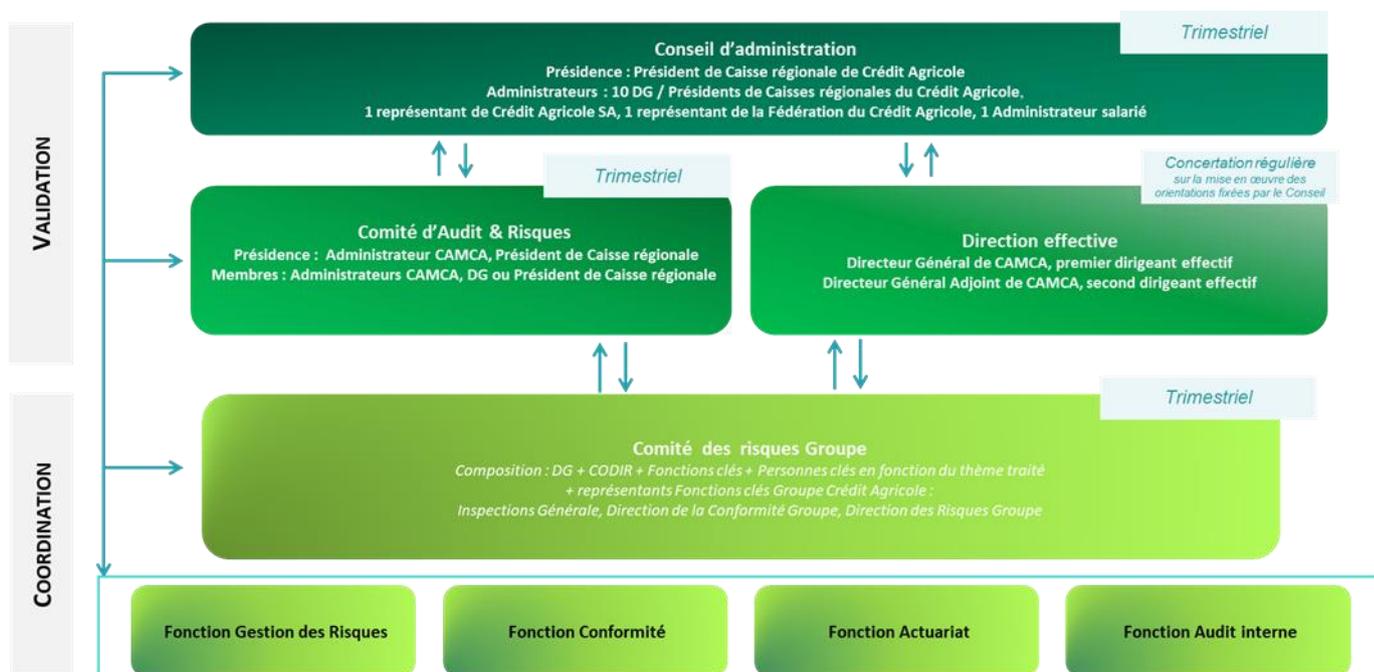
A.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance peut se résumer par le graphique suivant :



B.1.1 Organisation générale du système de gouvernance

Le groupe CAMCA a mis en place un système de gouvernance adapté à son activité et à sa structure. Il contribue à la réalisation de ses objectifs stratégiques et garantit une gestion saine et prudente de ses risques.

Le système de gouvernance de CAMCA implique plusieurs acteurs :

- Les administrateurs : ils représentent les sociétaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- La Direction générale : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux et s'inscrit dans le cadre plus large de la gouvernance du Groupe CAMCA.

Niveau 3 : organes d'administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques ainsi que les rôles et responsabilités qui en découlent.

- Composition du Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration de CAMCA Assurance se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de président ou directeur général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Sont également présents le Directeur général de la maison mère CAMCA Mutuelle et son Directeur adjoint. Le Dirigeant agréé de CAMCA Assurance assiste au Conseil et l'anime sous le contrôle du Président.

Les fonctions du président du Conseil d'administration sont dissociées de celles exercées par le Directeur délégué à la gestion journalière (également Dirigeant agréé), non administrateur qui, notamment, représente CAMCA Assurance dans ses rapports avec les tiers.

- Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration de CAMCA Assurance est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques.

Chaque année, il valide les politiques risques que doit suivre la société pour l'exercice en cours. Il statue sur les décisions stratégiques de la société et, depuis 2019, sur l'évolution du modèle interne partiel. Ce dernier a été validé au cours du 1^{er} trimestre 2020 par l'autorité de contrôle de CAMCA Assurance, le Commissariat aux Assurances, avec une application au 31 décembre 2019. Le 22 novembre 2018, les administrateurs ont été amenés à participer à une formation préliminaire sur les enjeux et impacts de la réglementation solvabilité 2 principalement au niveau de la gouvernance.

A chaque Conseil d'administration, ils ont été informés du développement du modèle interne. Courant 2024, ils ont participé à de nouvelles formations organisées par la société.

Durant l'exercice 2024, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises. L'Administrateur délégué est également invité pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue des Conseils d'administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est institué au niveau du Groupe CAMCA. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont indépendants et occupent des fonctions de président ou Directeur général au sein des Caisses régionales. Par conséquent, ils disposent de toutes les compétences nécessaires en matière comptable et financière. Ce Comité d'Audit et des Risques se réunit quatre fois par an et invite toute personne à sa discrétion (en interne ou en externe) pour mener à bien ses travaux.

Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'administration de CAMCA Assurance. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration. En 2024, il a suivi la mise en place du processus ORSA (sur l'arrêté du 31/12/2023). Il a notamment vérifié l'adéquation des hypothèses et des résultats obtenus avec la stratégie du groupe CAMCA.

Pour procéder à ses travaux, le Comité d'Audit et des Risques peut demander communication de tous documents et informations nécessaires aux bonnes fins de sa mission. Le Comité d'Audit et des Risques est autorisé par le Conseil d'administration à requérir un conseil externe, dans la limite de ses responsabilités, le budget étant défini par le Conseil d'administration. Il

peut inviter la direction générale, obtenir des informations appropriées auprès de la direction financière, du contrôle interne et des fonctions clés, ainsi qu'auprès des commissaires aux comptes.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

Comité des Risques Groupe CAMCA

Ce comité est un Comité de niveau Groupe CAMCA. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux au Groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés (i.e. fonction Gestion des risques, fonction Conformité, fonction Actuarielle et fonction Audit interne). Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise ou du Groupe CA en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de Direction dont il est complémentaire. L'ordre du jour du comité est fixé par la fonction gestion des risques.

Son objectif est, pour un même sujet, de confronter les avis techniques, financiers et risques avec ceux de l'ensemble des fonctions clés, de partager les bonnes pratiques et de se coordonner entre entités, de suivre les risques au niveau Groupe et de s'assurer du respect des limites fixées. Le Comité permet aux fonctions clés de formaliser des avis risques.

L'objectif est d'examiner les sujets suivants :

- La sinistralité et la rentabilité des produits / services,
- Les scénarii et résultats de l'ORSA et du Plan Moyen Terme (PMT),
- Le cadre d'appétence aux risques et le suivi des limites,
- La gouvernance des produits : le lancement de nouveaux produits ou l'aménagement significatif des produits existants, avec un suivi de la rentabilité,
- Le plan de réassurance,
- La politique de placement, gestion actif-passif, liquidité,
- Le plan de continuité des activités,
- La sécurité des systèmes d'informations,
- Les conclusions et le rapport de la fonction actuarielle,
- La veille juridique, prudentielle et fiscale,
- Tout point régulier sur tous les risques du groupe, conclusions et préconisations des fonctions gestion des risques et conformité.

Le comité pourra proposer des actions ou des aménagements des politiques de gestion des risques en cas de besoin et lors du déclenchement d'un processus d'alerte.

Comité financier Groupe CAMCA

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Dirigeant agréé de CAMCA Assurance et des

représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et d'évaluer, en fonction des conditions de marché, les opportunités d'investissement pour le trimestre à venir.

Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion des portefeuilles.

Comité modèle interne

Le Comité modèle interne a été mis en place en 2018 suite au développement du modèle interne partiel. Il s'inscrit dans la gouvernance du modèle Interne et plus largement dans la gouvernance de la société. Ce comité se réunit au moins trois fois par an pour suivre et valider les évolutions du modèle interne ainsi que le modèle actuel (paramétrage et analyses de validation) et est garant de la bonne compréhension du modèle interne partiel par les instances dirigeantes de CAMCA Assurance, de CAMCA Réassurance et du groupe CAMCA.

Il est composé de membres permanents (l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance, le Directeur Général Groupe CAMCA, les personnes assurant les fonctions clés Actuarielle, Gestion des Risques et Conformité) et de membres invités selon les sujets traités (personne assurant la fonction Risques et Conformité Groupe, le Directeur Financier et tout intervenant interne ou externe invité par les membres permanents). Le Comité modèle interne est présidé par l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance.

B.1.2 Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par l'Administrateur délégué de CAMCA Assurance sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés sera notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2 Exigence de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Présentation du dispositif relatif à la compétence et l'honorabilité

La politique « compétence et honorabilité » est commune à l'ensemble des sociétés entités du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clé satisfont à tout moment aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par l'entreprise, et ce conformément aux obligations définies à l'article 42 de la Directive Solvabilité 2 ».

Cette politique répond à deux objectifs :

- Imposer des conditions de compétence (individuelle et collective), de qualification, d'expérience et d'honorabilité pour tous les collaborateurs du Groupe CAMCA,
- Et s'assurer de la permanence du dispositif afin que l'ensemble des personnes participant aux activités de l'entreprise puisse satisfaire en mode continu aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par la réglementation.

Aussi, pour répondre à ces deux objectifs, il est nécessaire d'une part, de définir les exigences d'honorabilité et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences, d'autre part, de définir les exigences de compétences et d'expériences et de traiter de la conformité des procédures du Groupe CAMCA à ces exigences. En outre, cette politique fixe les règles et modalités de notification à l'autorité de tutelle.

En interne, les acteurs concernés sont les administrateurs, les dirigeants effectifs et les personnes occupant les fonctions clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les missions sous-traitées (audit interne).

B.2.2 Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des administrateurs, des dirigeants effectifs et des responsables des fonctions clés nécessite de vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité (vérification du casier judiciaire).

B.2.3 Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'administration.

Appréciation individuelle

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente du Groupe CAMCA.

En complément, les exigences de compétences s'appliquent également à l'ensemble des acteurs du Groupe CAMCA non visés spécifiquement par la « Directive Solvabilité II ». Tout au long de leur carrière professionnelle, les acteurs du Groupe CAMCA bénéficient de formations afin d'être en permanence compétents dans leurs domaines d'intervention.

Les critères de compétence retenus sont les suivants :

- Niveau de formation suffisant dans les domaines concernés,
- Expérience suffisante dans les domaines concernés (plus de trois ans).

La direction s'assure d'un bon équilibre entre expériences et compétences. En effet, l'intitulé des diplômes, leur nombre ainsi que le nombre d'années d'expérience ne constituent pas, seuls, des critères suffisants. Un équilibre entre ces différents aspects doit être trouvé en fonction du poste à pourvoir.

Appréciation collective : les membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer leurs missions. La compétence de ces membres est collective.

CAMCA Assurance s'assure de l'existence, au sein de son Conseil, d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle. Pour ce faire, les membres du Conseil d'Administration sont formés tout au long de leur participation à la vie de CAMCA Assurance Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.2.4 Dispositif de gestion des risques

La fonction Gestion des Risques s'appuie sur le Groupe CAMCA. La responsabilité est exercée par la fonction clé Gestion des risques. La gestion des risques de CAMCA Assurance s'inscrit dans le cadre commun et homogène défini par la stratégie risque Groupe CAMCA, au travers d'un cadre d'appétence aux risques s'articulant autour de trois dimensions : solvabilité, résultat et valeur, lesquelles se déclinent en indicateurs clés par nature de risques.

B.2.5 Définition de l'appétence aux risques

L'appétence aux risques est fixée par le Conseil d'administration une fois par an. Elle s'exprime en taux de couverture du SCR.

En termes de tolérance aux risques, le Groupe CAMCA s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 120 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de CAMCA Assurance, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est de 105%. Cette décision est validée par le Conseil d'administration sur la base des simulations.

Le Groupe CAMCA définit une « zone d'appétence » de fluctuation du ratio de solvabilité ainsi que des seuils de vigilance et d'alerte (insuffisance ou excédent de fonds propres). Un suivi trimestriel est effectué par le Comité de coordination des Risques Groupe et par le Comité d'Audit et des Risques avec mise en place d'un plan d'actions en cas de franchissement d'un seuil avec information au Conseil d'administration.

La définition des différents seuils s'appuiera sur des études de sensibilité du ratio de solvabilité. A chaque niveau de seuil, des types d'actions seront prédéterminés afin de ramener le ratio dans la zone de confort.

B.2.6 Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année. Des réunions sont organisées au niveau du Groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

B.2.7 Modèle interne partiel

Le Commissariat aux Assurances a approuvé le modèle interne partiel de CAMCA Assurance le 10 avril 2020, avec application au 31 décembre 2019.

Suite à la mise en œuvre de la limite à 6 ans sur le délai de recouvrement (et donc l'accélération des mises en jeu des garanties CAMCA), un changement de modèle majeur portant sur la structure du « MIP » a été déposé en Septembre 2024 et homologué par le Commissariat aux Assurances le 14 mars 2025 pour application rétroactive à la clôture 31.12.2025.

L'utilisation du modèle interne a pour objectif :

- de mieux appréhender la mesure de sensibilités face aux risques : le modèle interne permettra de mieux maîtriser la variabilité du ratio de couverture et sa sensibilité à la variation de différents paramètres ;
- de déterminer l'appétence aux risques : le ratio de solvabilité est un des indicateurs utilisés dans le cadre des études d'appétence au risque. Dans ce cadre, le modèle interne sera utile pour d'une part mesurer l'impact sur le ratio de solvabilité de différents scénarios de stress et d'autre part analyser comment les résultats de ces scénarios se comparent aux limites de risques définies par CAMCA Assurance ;
- de définir les programmes de réassurance : la structure du modèle interne permet de refléter le mécanisme d'atténuation du risque que constitue la réassurance. Le modèle interne sera donc utile pour effectuer les analyses de réassurance (efficacité de différentes structures, mesures d'impact), notamment dans le cadre des travaux de la fonction actuarielle sur le volet réassurance. Les processus décisionnels concernant la réassurance s'appuieront sur les résultats du modèle interne ;
- de déterminer le capital planning : la modélisation plus fine du risque par approche modèle interne permettra d'effectuer des projections sur le niveau de capital nécessaire pour soutenir le développement de l'activité de CAMCA Assurance et CAMCA Réassurance. Il permettra ainsi d'analyser différents scénarios de business plans futurs et de mesurer le besoin en capital associé à chacun de ces scénarios.

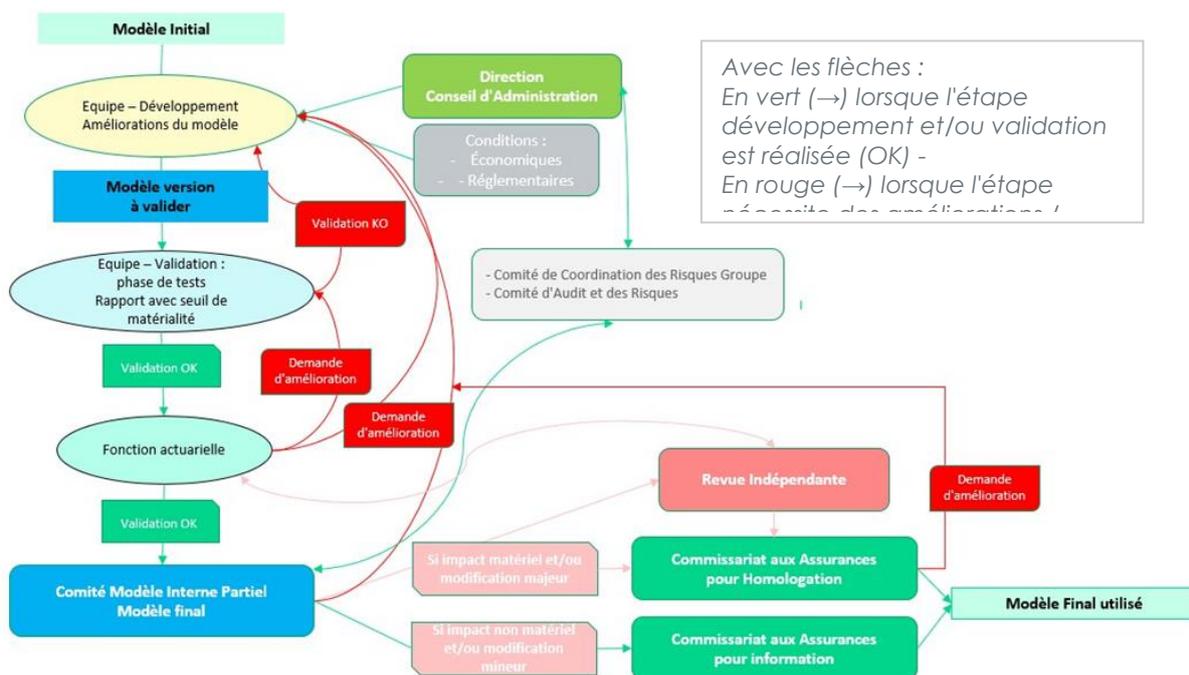
La gouvernance du modèle interne partiel est décrite dans la charte de gouvernance du modèle. Elle est validée par le Conseil d'administration. Elle permet de :

- spécifier les modalités d'intégration du modèle interne partiel dans la gouvernance globale de la société ;
- définir les rôles et responsabilités des personnes participant à la conception et à la validation du modèle interne, jusqu'à la Direction générale et le Conseil d'administration ;
- organiser les modalités d'évolution, de validation, de contrôle et de documentation du modèle interne partiel ;
- définir les règles d'utilisation, d'évolution et de changement du modèle.

La validation du modèle est encadrée par une politique spécifique approuvée par le Conseil d'Administration. La fonction Risques est le garant du modèle. L'équipe validation rédige au moins une fois par an un rapport de validation. Cette équipe est indépendante de l'équipe développement, ce qui garantit une appréciation indépendante de la qualité du modèle tant d'un point de vue technique que sur la qualité des données. Ce rapport est communiqué au Comité Modèle dont la Direction générale est membre.

De la même manière l'évolution du modèle interne est encadrée par la politique de changement de modèle, elle-même validée par le Conseil d'administration. Les changements sont répertoriés et classés en changement « mineur » ou « majeur » en fonction de leur impact sur le modèle, étant précisé que tout changement majeur doit faire l'objet d'une demande d'approbation par l'autorité de contrôle.

Nous pouvons schématiser le rôle et les interactions entre les différents intervenants lors du processus de validation du modèle de la façon suivante :



Ce modèle interne est partiel, dans la mesure où seul le risque primes et réserves du produit caution de prêts à l'habitat est couvert. Ce produit représente plus de 87% des primes émises, et plus de 95% du total des provisions en normes Solvabilité 2.

B.2.8 ORSA

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de CAMCA Assurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction risques, avec la contribution tout particulièrement de la fonction actuarielle et de la finance, et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

La démarche ORSA est intégrée au fonctionnement de l'entreprise et s'inscrit dans les processus décisionnels en place, adaptés aux trois niveaux de décision :

- au niveau stratégique : présentation à la gouvernance, pour validation, des enjeux stratégiques et du cadre d'appétence aux risques, en référence aux objectifs de solvabilité, rentabilité et valeur, et qui trouve sa traduction au sein de la stratégie Risques, sous forme de limites de tolérance au risque ;
- au niveau du pilotage via la synchronisation avec le processus de planification Plan Moyen Terme ;
- au niveau opérationnel, via les études d'allocation, tarification, etc., intégrant les critères économiques ORSA.

La vision ORSA est prise en compte dans les processus de pilotage des principaux risques, à travers des indicateurs opérationnels de suivi des risques harmonisés au niveau du Groupe, les limites associées fonction de l'appétence au risque, les leviers d'action.

L'évaluation du profil de risques est effectuée annuellement pour s'assurer que celui-ci n'évolue pas de façon significative. Elle permet d'identifier les risques susceptibles d'avoir un

impact sur la capacité de la société à respecter ses obligations et ses objectifs stratégiques. C'est une évaluation basée sur une approche cartographique des risques en appliquant un système de classification des risques. Dans le cas d'une évolution importante du profil de risque, CAMCA Assurance procèdera à une nouvelle évaluation de sa solvabilité. L'approche prospective utilisée pour analyser les variations du ratio de solvabilité porte sur un horizon de 3 ans avec :

- utilisation des scénarios de base du PMT (Plan Moyen Terme) avec un horizon 3 ans,
- application des scénarios définis au sein du Groupe et, en tenant compte de scénarios techniques spécifiques,
- application de la formule standard et prise en compte de spécificités propres à CAMCA Assurance.

La gouvernance du dispositif ORSA de CAMCA Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

Le Conseil d'administration fixe les grands principes et objectifs de CAMCA Assurance et approuve la stratégie et l'appétence au risque de la société, sur proposition de l'Administrateur délégué et du Comité de coordination des risques, dans le respect du cadre défini par le Groupe CAMCA.

Le Conseil d'administration supervise la politique ORSA. Il s'assure de la mise en place d'une revue annuelle du processus ORSA et de l'adéquation du fonctionnement du système de gestion des risques. Le rapport ORSA est approuvé par le Comité d'audit et des risques puis par le Conseil d'Administration.

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux suivants réalisés au sein des Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan ;
- l'analyse des risques ;
- la définition du scénario central et des scénarios adverses ;
- les calculs actuariels ;
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

Dans une vision prospective, les scénario central démontre notre capacité à satisfaire aux exigences réglementaires (couverture du SCR et du MCR) sur toute la durée de la projection.

Les simulations de l'ORSA démontrent qu'en cas de scénario de stress défavorable, la couverture de solvabilité respecte toujours les exigences règlementaires, avec un ratio S2 qui satisfait le cadre d'appétence au risque de CAMCA Assurance. Néanmoins, le scénario stressé présente un ratio de couverture en année 2026 (174%) qui atteint le seuil de tolérance.

B.3 Système de contrôle interne

B.3.1 Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

B.3.2 Organisation générale du dispositif de contrôle interne

Gouvernance : le rôle du Conseil d'Administration et du Comité d'audit et des Risques

Le Conseil d'Administration de CAMCA Assurance est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des grands risques financiers, techniques et opérationnels. Il approuve les rapports narratifs (RSR et SFCR) et est avisé des enjeux de la politique financière. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité.

Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de CAMCA et sur la présentation de ses comptes.

Les rapports annuels RSR et SFCR 2024 ont été présentés au Conseil d'Administration de CAMCA du 25 mars 2025.

Le Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière.

Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Enfin, il valide les missions d'audit annuel. Le rôle de l'Administrateur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de CAMCA Assurance et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

Le rôle de l'Administrateur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'administration de CAMCA Assurance et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

Le rôle du Responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de CAMCA Assurance, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier remet notamment ses rapports au Comité d'audit et au Conseil d'administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

B.3.3 Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il est le garant de la fourniture de l'assurance raisonnable d'une correcte maîtrise des risques,
- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité. Cet outil est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation, afin d'assurer une vision juste et exhaustive de l'ensemble des processus à maîtriser. La cartographie des risques permettant de déterminer les processus les plus sensibles est mise à jour chaque année (Cf. ORSA).

Le dispositif procédural est mis à jour en étroite liaison avec les opérationnels et en veillant à la documentation des différentes étapes de traitement des risques et des points de contrôle. Ceux-ci portent notamment sur le respect des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. Les contrôles permanents réalisés par les opérationnels sont intégrés dans le traitement des opérations et sont effectués soit par la personne en charge des opérations (1er niveau) soit par une personne distincte (2ème niveau).

B.3.4 Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne. Le déploiement a démarré en 2011 avec la formalisation des processus et d'outils permettant de maîtriser les risques identifiés sur le périmètre en tenant compte des recommandations du Commissariat aux Assurances sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

B.4 Fonction Audit Interne

La fonction Audit Interne est placée sous la responsabilité du Responsable d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Elle intervient sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne (qui comprend CAMCA Mutuelle, CAMCA Courtage, CAMCA Assurance, CAMCA Réassurance ainsi que les externalisations d'activités ou fonctions importantes ou critiques du Groupe CAMCA). Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la Fonction Audit Interne s'appuie sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

Rôles et responsabilités de la fonction

Les missions de l'Audit interne ont pour objet de s'assurer :

- De la correcte mesure et maîtrise des risques liés à l'exercice des activités du Groupe CAMCA,
- De l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle,
- De la correcte mise en œuvre des actions correctrices décidées,
- Et d'évaluer la qualité et l'efficacité du fonctionnement général de l'organisation.

Elles permettent de fournir une opinion professionnelle et indépendante sur le fonctionnement et le contrôle interne des entités du Groupe CAMCA :

- Au Directeur général et aux Directeurs de chaque filiale,
- Aux Conseils d'administration, aux dirigeants et organes délibérants des entités auditées,
- À l'Inspection Générale du Groupe Crédit Agricole SA.

Organisation de la Fonction Audit interne

La responsabilité de la Fonction Clé Audit Interne est assurée par le Responsable de l'Audit interne de CAMCA. Les modalités de nomination, rémunération, évaluation de performance et révocation garantissant l'indépendance du Responsable de la fonction d'audit interne sont encadrées par la charte d'audit interne des entités CAMCA (Cf. Infra) et la norme interne du Groupe Crédit Agricole intitulée « Processus de désignation, d'évaluation et de révocation des responsables de fonctions de contrôle ».

L'indépendance et l'efficacité de la fonction Audit Interne sont garanties par :

- L'absence d'implication dans la gestion opérationnelle de l'entreprise du Responsable d'Audit Interne, renforcée par le rattachement hiérarchique à la Direction générale ainsi que par un rattachement fonctionnel à la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole,
- La mise à disposition de moyens nécessaires à la réalisation de la mission : le Responsable de l'Audit interne doit répondre aux exigences de compétences et d'honorabilité (« Fit and Proper ») de la Directive Solvabilité 2.

Afin de couvrir l'intégralité de son périmètre de contrôle interne, la fonction Audit Interne de CAMCA a opté pour un cycle d'audit de quatre ans. Le plan d'audit est élaboré à partir d'une cartographie des risques qui comprend l'ensemble des activités de CAMCA Assurance et son système de gouvernance. Il prend également en compte l'évolution attendue des activités. Le plan d'audit est proportionné à la nature, à l'ampleur et à la complexité des activités de CAMCA Assurance. La mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel vise une revue complète des activités sur une durée maximale de 4 ans (la fréquence de d'audit pouvant être plus courte pour certains risques). Elaboré en début de cycle pluri-annuel, le plan d'audit peut faire l'objet d'ajustements documentés et validés en Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA et approuvés par le Conseil d'administration en cours d'année ou durant les années suivantes. Des missions spéciales peuvent également être conduites afin de répondre à une

demande ponctuelle de la Direction générale de CAMCA ou du Régulateur. La mise en œuvre du plan d'audit (conclusions des missions, recommandations émises, état d'avancement des plans d'actions correctifs) fait l'objet de reportings aux instances de gouvernance du Groupe CAMCA a minima deux fois par an (Comité des Risques Groupe CAMCA, Comité d'Audit et des Risques Groupe CAMCA, Conseils d'administration des entités juridiques).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue des missions d'audit, un dispositif de suivi est mis en place afin de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées mises en œuvre selon un calendrier défini, en fonction de leur niveau de priorité.

Les activités de la fonction Audit Interne sont exercées conformément à la politique d'Audit Interne du Groupe CAMCA. Celle-ci est révisée chaque année et présentée pour approbation aux Conseils d'administration des entités CAMCA. Les principes de la politique d'Audit Interne du Groupe CAMCA sont en cohérence avec les standards établis par la Ligne Métier Audit Inspection du Groupe Crédit Agricole.

B.5 Fonction Actuarielle

Elle a pour mission de manière générale et en particulier dans le cadre du modèle interne :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de gestion des risques,
- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'administration.
- de vérifier la qualité des données et des résultats du modèle interne partiel, et d'en informer la fonction risques et le comité modèle.

Son périmètre est celui de CAMCA Assurance.

Au cours de l'année 2024, les travaux menés par le département Actuariat et revus par la Fonction Actuarielle ont été les suivants :

- Estimations des SCR et fonds propres pour chaque trimestre 2024 : le détail des études est disponible dans les rapports remis au Commissariat aux Assurances (CAA). Des analyses de synthèses sont effectuées chaque trimestre et un rapport est rédigé sur base de l'exercice annuel, détaillant la méthodologie, les hypothèses et le résultat.
- Mise en œuvre du changement de modèle majeur tenant compte notamment :
 - Du renforcement de la politique de changement de modèle majeur ;
 - De la réduction du délai de recouvrement à 6 ans, dans le contexte de surveillance des prêts non-performants, mis en lumière par la BCE ;
 - Du calibrage des cadences de développement des sinistres à l'ultime ;
 - De l'inclusion des primes de réassurance acceptées et rétrocédées par CAMCA Réassurance.
- Participation de l'actuariat aux travaux ORSA.
- Rédaction du rapport actuariel au 31/12/2024 à destination du CAA.
- Suivi de la rentabilité des produits et amélioration des business plan pour FNAC et les contrats d'assurance construction.
- Calcul des réserves sous les normes Lux Gaap (PSNEM et IBNR) au 31/12/2024.
- Automatisation de tableau de bord pour le pilotage de l'activité Caution de prêt à l'habitat.

B.6 Sous-traitance

La politique de sous-traitance et d'externalisation de CAMCA a pour objectif de :

- Définir le périmètre relevant de la sous-traitance, notamment au regard des obligations liées à Solvabilité 2.
- Définir les critères permettant de qualifier une activité ou une fonction comme importante ou critique (PCI), au regard de la directive européenne Solvabilité 2.
- Fixer les principes généraux et les étapes principales qui s'appliquent au processus de sous-traitance pour CAMCA, en identifiant les responsabilités associées et en décrivant le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance ainsi qu'à la gestion et au suivi des risques.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'Administration. Aucune modification significative n'est à signaler au cours de l'exercice 2024. Il n'y a pas de sous-traitance de fonction clé.

Les Directions métiers sont chargées du suivi des prestations de services essentielles externalisées en organisant les contrôles de niveaux 1 et 2.1. A ce titre, des indicateurs de contrôle ont été intégrés dans le cadre de déploiement du plan de contrôle.

Ces indicateurs de contrôle permettent un suivi homogène de la qualité du suivi de ces prestations.

La politique de sous-traitance est révisée chaque année et fait l'objet d'une validation par le Conseil d'administration. Aucune modification significative n'est à signaler au cours de l'exercice 2024. Il n'y a pas de sous-traitance de fonction clé.

B.7 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

CAMCA Assurance est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de ses clients, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration souhaite notamment que la politique d'investissement de CAMCA Assurance soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier.

Par ailleurs, concernant les risques techniques, CAMCA Assurance a recours à un plan de réassurance lui permettant de :

- dégager un résultat suffisant pour assurer son fonctionnement et un niveau de fonds propres en rapport à son activité et ses risques,
- tout en ne supportant que des pertes compatibles avec son niveau de fonds propres et d'aversion aux risques.

Concernant les risques opérationnels, CAMCA Assurance applique le dispositif de surveillance du groupe Crédit Agricole.

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Description du profil de risque

Le risque de souscription représente 40% du SCR (avant diversification) et se monte à 101 M€ au 31/12/2024 (contre 80 M€ au 31/12/2023).

Le profil de risque de CAMCA Assurance est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les principaux risques majeurs identifiés sont les suivants :

- Risque de sous-provisionnement,
- Risque de sous-tarification,
- Risque de nature catastrophique.

Compte tenu de son profil spécifique, la société a choisi d'évaluer ses risques à partir d'un modèle interne partiel en application depuis le 31/12/2019 (sur le risque de souscription non-vie de la caution de prêt à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole). Toutefois, le risque catastrophique caution de prêts à l'habitat continue d'être calculé dans la formule standard.

Le Modèle Interne Partiel pour l'exercice au 31/12/2024 est celui qui a subi un changement de modèle majeur en 2024 par rapport au Modèle Interne Partiel qui avait également subi un changement de modèle majeur en 2021.

C.1.2 Principaux risques identifiés

C.1.2.1 Produits de nature Caution

La branche qui pèse le plus est la branche « Crédit/Caution » où le risque est lié aux garanties sur les prêts des Caisses Régionales (pour les particuliers, professionnels, ...). Le risque redouté est une hausse de la sinistralité due à l'augmentation des défauts des emprunteurs corrélés à un effondrement du marché immobilier.

Ces produits sont peu exposés aux risques climatiques car l'objet assuré est le défaut de l'assuré, et non le bien en lui-même (celui-ci est couvert à travers les polices de dommages aux biens). Ainsi, il n'y aurait que très peu d'impact sur la probabilité de faire défaut.

Par contre, lors d'un défaut, le bien est saisi par la banque afin de couvrir les dettes de l'emprunteur (mesuré par la LGD). Ainsi, la baisse de la valeur du bien pourrait avoir un impact sur la LGD. Des études montrent que le risque pouvant avoir un impact sur la diminution de la valeur du bien immobilier se situe surtout sur les éléments liés à la réglementation énergétique (RE 2020, DPE).

C.1.2.2 Produits de nature Garantie Financière

De manière générale, les ratios sinistres à primes en net de recours observés démontrent un profit, alors qu'ils sont bien plus élevés en brut de recours.

Ce produit est peu exposé aux risques climatiques car l'objet assuré est la défaillance des points de vente en cas de non remontées des recettes. De plus, compte tenu du volume minimale de souscription, nous considérons l'impact négligeable de ce risque sur le portefeuille global de CAMCA Assurance.

C.1.2.3 Produits de nature Construction

Le programme CMI est actuellement en run-off, et il n'y a par conséquent plus de souscription. CAMCA Assurance assure cependant toujours ce risque souscrit par CEGC, au travers de deux couvertures en réassurance proportionnelle et non proportionnelle. Dans ce cas, CAMCA Assurance suit les recommandations du réassureur apériteur.

Les produits Sérénité chantier (comprenant notamment les garanties Dommages ouvrages et Tous Risques Chantier) et BTP Entreprises (RC Décennale et RC Pro des entreprises) ont été lancés en 2020. Le produit BTP Artisans (RC Décennale et RC Pro pour les artisans) a été lancé en 2022. Nous notons deux revalorisations tarifaires pour prendre en compte l'inflation croissante en 2022 et 2023.

Le principal risque est une augmentation de la sinistralité suite à des évènements sériels. La couverture en réassurance permet de limiter ce risque.

Le risque climatique peut avoir des impacts sur la Dommage Ouvrage, la TRC et la RCD.

Nous supposons l'impact sur le contrat CMI négligeable, compte tenu que ce risque est en run off depuis 2019.

Nous avons identifié les risques suivants :

- Inondation : crue lente des plaines, crue torrentielle, submersion marine

- Sécheresse : retrait et gonflement d'argile

A ce stade, il nous est difficile de mesurer l'impact sur nos sinistres, car nous n'avons que très peu de recul sur le risque. Des analyses ultérieures se basant sur des études marché devront être menées pour pallier au manque d'historique à notre disposition.

C.1.2.4 Produits de nature affinitaire

De manière générale, les ratios sinistres à primes combinés démontrent un léger profit depuis 2022, grâce entre autres à l'application d'un taux de churn.

Le risque climatique est faible car il s'agit d'assurance sur des biens électroniques (vol, casse, perte).

C.1.3 Principales concentrations

Hormis le produit FNAC, le risque est exclusivement souscrit en France à partir du Luxembourg, sous le régime de la Libre Prestation de Service (LPS). Nous notons tout de même une bonne diversification géographique de ce risque sur tout le territoire français

Concernant le produit FNAC, CAMCA Assurance propose ce produit dont le risque se situe en France, au Luxembourg, en Belgique et en Espagne, à partir du Luxembourg, sous le régime de la Libre Prestation de Service (LPS). Nous notons tout de même une bonne diversification géographique de ce risque sur tout le territoire français. Nous notons aussi que depuis 2023, les souscriptions en Belgique et au Luxembourg sont en run-off.

C.1.4 Surveillance des risques

Pour l'ensemble des garanties, les indicateurs de risques techniques comprennent les rapports mensuels par produit et par branche, les différents indicateurs de risques (principalement les ratios « sinistres / primes »), les taux d'adossement, etc.

Les risques d'assurance font l'objet d'un suivi, comme tous les autres risques, par la Fonction Gestion des Risques dans le cadre de ses missions, et également par le Comité des Risques Groupe.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Description du profil de risque

Le risque de marché représente 28% du SCR (avant diversification) et se monte à 71 M€ au 31/12/2024 (contre 64 M€ au 31/12/2023).

La politique de placements est définie par le Conseil d'administration sur proposition du Dirigeant agréé. La gestion des placements est déléguée à AMUNDI dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée à AMUNDI, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché.

De manière régulière, CAMCA Assurance procède à des placements financiers : les capitaux investis qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis

principalement en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires.

C.2.2 Principaux risques identifiés

Globalement, la gestion des placements se veut prudente de manière à pouvoir faire face aux engagements vis à vis des clients et est encadrée par une politique financière et un encadrement des risques financiers.

- **Le risque de taux** est un risque important pour CAMCA Assurance vu la stratégie d'investissement fortement tournée vers les obligations (émises par des états ou des entreprises) afin de couvrir la grande majorité de ses engagements de long terme relatifs à l'assurance caution des prêts immobiliers souscrits par les Caisses Régionales. Le décalage d'échéances des cash flows de l'actif et du passif implique actuellement une exposition de CAMCA Assurance plutôt à la hausse des taux, même si ceci est limité grâce à la surveillance de la « durée gap ».
- **Le risque de spread** est une des expositions significatives de CAMCA Assurance, particulièrement expliqué par la structure de ses placements investis à près de 62% dans les obligations d'entreprises.
- **Le risque souverain** est important pour CAMCA Assurance. Les Etats autorisés sont très limités. En termes de solvabilité, la dégradation par une agence de notation de la France est susceptible d'avoir un impact important.
- **Le risque immobilier** est un risque plus important pour CAMCA Assurance en 2024, expliqué par la stratégie d'investissement dans ces titres durant 2022. Le risque immobilier est principalement généré par les investissements dans les SCPI Immobilière.
- **Le risque de concentration** est également considéré comme un risque important. En effet, la contrepartie de la prudence est la concentration du portefeuille sur quelques noms et/ou secteurs. Cela est vrai pour les Etats en raison de la restriction sur les pays autorisés. Cela est également vrai en raison de l'apport de liquidités au Crédit Agricole qui est la signature la plus représentée dans le portefeuille.
- Les **risques action** et **monétaires** sont des risques plus limités pour CAMCA Assurance. Le risque action est essentiellement un risque sur les participations stratégiques. Ce risque est mesuré par les impacts d'un choc sur la valeur des participations et les dividendes versés. Les risques monétaires sont principalement générés par les investissements dans les fonds communs de placement.

C.2.3 Surveillance des risques

Les risques financiers de CAMCA Assurance sont sous la responsabilité de l'Administrateur délégué, et sont suivis opérationnellement au sein du Comité financier. Ils font également l'objet, comme tous les autres risques, d'un suivi par la fonction « Gestion des risques » dans le cadre de ses missions, ainsi qu'au sein du comité des risques Groupe.

Le suivi et l'encadrement opérationnel des risques sont déterminés dans le mandat de gestion délégué à AMUNDI.

Un rapport du suivi des risques financiers permettant de s'assurer de la conformité de la politique financière et des éventuels écarts est présenté trimestriellement au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

De manière générale, les principaux moyens de maîtrise des risques financiers sont donc les instructions données à AMUNDI dans le cadre du mandat de gestion et la surveillance par CAMCA Assurance des indicateurs de risque.

De manière plus spécifique, on peut pointer les éléments suivants :

- Concernant **le risque de taux**, les principaux moyens de maîtrise de ce risque sont la fixation et la validation d'une allocation, les instructions données à AMUNDI dans le cadre du mandat, la surveillance par CAMCA Assurance des indicateurs, et les travaux menés sur la mesure des cash flows actif et passif y compris en cas de stress technique ;
- Concernant **le risque de spread**, les principaux moyens de maîtrise de ce risque sont les instructions données à AMUNDI dans le cadre du mandat et la surveillance par CAMCA Assurance des indicateurs ;
- Concernant **le risque souverain**, le principal moyen de maîtrise est le choix des Etats et de la durée des titres, ainsi que la surveillance régulière au cours des Comités financiers de l'évolution des signatures. Ces choix sont faits à l'aide des analyses de la société de gestion.
- Concernant **le risque de concentration**, le principal moyen de maîtrise de ce risque est la surveillance régulière au cours des Comités financiers des évolutions des signatures, et l'application de seuils maximum par émetteurs afin de limiter l'impact d'une défaillance ou d'une dégradation de la note.

Nous surveillons aussi que nos investissements sont conformes aux critères Environnement, Sociaux et de gouvernance (ESG) lors des Comités Financiers.

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Description du profil de risque

Le risque de défaut des contreparties représente 13% du SCR (avant diversification) et se monte à 32 M€ au 31/12/2024 (contre 35 M€ au 31/12/2023).

Le risque de défaut des contreparties n'apparaît pas comme un risque majeur.

C.3.2 Principaux risques identifiés

La principale source de ce risque provient de l'exposition de CAMCA Assurance vis-à-vis des réassureurs dans le cadre de son programme de réassurance. Sur les chiffres au 31.12.2024, cette exposition se concentrait à plus de 90% chez CAMCA Réassurance.

La deuxième source de ce risque provient des niveaux de créances qui sont importantes pour CAMCA Assurance.

C.3.3 Surveillance des risques

Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'administration. Les indicateurs des risques d'assurances liés à la réassurance comprennent notamment :

- Le suivi de la bonne adéquation de la couverture par la réassurance des engagements pris envers les assurés ;
- Le suivi de la notation des réassureurs ;
- Le suivi de la dispersion du risque entre les réassureurs ;
- Le suivi traité par traité des résultats de la réassurance.

CAMCA Assurance calibre ses programmes de réassurance de manière à optimiser le niveau de la rétention et le coût de la protection en cas d'évènement exceptionnel, l'objectif étant de limiter la volatilité du résultat et de protéger les fonds propres. CAMCA Assurance a instauré, en sus, une limite globale, sauf cas particulier, sur le rating minimum des réassureurs retenus dans le placement des traités.

C.4 Risque de liquidité

Le risque de liquidité n'apparaît pas comme un risque principal. L'impact d'un sinistre majeur serait faible dans la mesure où :

- Un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- Il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- Les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente 19% du SCR (avant diversification) et se monte à 47 M€ au 31/12/2024 (contre 41 M€ au 31/12/2023).

CAMCA Assurance répertorie et évalue l'ensemble des risques opérationnels.

CAMCA Assurance a mis en place une procédure d'alerte sur les « risques opérationnels sensibles », notamment ceux dont le montant est supérieur à 0,5% des fonds propres ou ayant un impact significatif sur la maîtrise des risques. Ainsi, en cas d'évènement majeur et de dépassement de ces limites, une information à la gouvernance de CAMCA Assurance, du Groupe CAMCA et au Groupe Crédit Agricole est réalisée.

C.6 Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information à apporter.

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

D.1 Actifs

Les actifs sont valorisés au montant auquel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Les actifs sont évalués à leur valeur économique en respectant la hiérarchie des méthodes suivantes :

- Méthode 1 : prix coté sur un marché actif pour un actif identique : un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- Méthode 2 : prix coté sur un marché actif pour un actif similaire en l'ajustant pour tenir compte de ses spécificités.
- Méthode 3 : si aucun prix coté sur un marché actif n'est disponible, l'utilisation de techniques de valorisation sur la base d'un modèle (mark-to-model) ; les valeurs alternatives obtenues sont comparées, extrapolées, ou sinon calculées dans la mesure du possible à partir de données de marché.

Il peut s'agir d'une méthode basée :

- sur des transactions portant sur des actifs similaires,
- sur les revenus futurs actualisés générés par l'actif,
- sur le calcul du coût de remplacement de l'actif.

Les actifs détenus par CAMCA Assurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime de nos actifs est repris à la valeur Solvabilité 1.

| Milliers d'Euros | Comptes sociaux (Bilan SI) | Annulation | Revalorisation | Impôts différés | Bilan prudentiel (Bilan SII) |
|---|-------------------------------|--------------|------------------|--------------------|---------------------------------|
| Actifs incorporels | - | | | | - |
| Investissements | 3.054.893 | - 245 | - 216.178 | - | 2.838.471 |
| Actifs immobiliers | 50.628 | | 624 | | 51.253 |
| Participations | 2.000 | | 0 | | 2.000 |
| Actions et Fonds commun de Placement | 183.004 | | 1.820 | | 184.824 |
| Obligations | 2.806.016 | | - 218.622 | | 2.587.394 |
| Prêts | - | | - | | - |
| Dépôts auprès des établissements de crédits | 13.000 | | - | | 13.000 |

| | | | | | |
|-----------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------|------------------|
| Subrogations et sauvetages | 245 | - 245 | | | - |
| Créances | 69.975 | - | - | - | 69.975 |
| Autres éléments d'actifs | 49.737 | - 1.877 | - 22.340 | - | 25.519 |
| Actifs corporels et stocks | 231 | | | | 231 |
| Avoirs en banque | 24.748 | | | | 24.748 |
| Intérêt et loyer acquis non échus | 22.340 | | - 22.340 | | - |
| Frais d'acquisition reportés | 1.877 | - 1.877 | | | |
| Autres actifs | 541 | | | | 541 |
| Total | 3.174.605 | - 2.122 | - 238.518 | - | 2.933.965 |

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont constituées du Best Estimate (BE) et de la Marge de Risque (RM).

La réserve Best Estimate correspond à la valeur actuelle probable des flux futurs. Les flux futurs sont calculés bruts de réassurance (flux bruts) et pour la réassurance (flux cédés) séparément. Les flux cédés prennent en compte la probabilité de défaut des réassureurs. Les flux futurs sont évalués séparément pour les flux associés aux réserves pour sinistres et aux réserves pour primes.

Cette évaluation sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions (principe de proportionnalité). Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie.

La marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle).

| Milliers d'Euros | Comptes sociaux (Bilan SI) | Annulatio n | Revalorisatio n | Impôts différés | Bilan prudentiel (Bilan SII) |
|-------------------------------------|-------------------------------|----------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|
| Provisions techniques brutes | 2.792.063 | - | - 327.478 | - | 2.464.585 |
| Provisions techniques non vie | 2.792.063 | | - 2.792.063 | | - |
| Best Estimate | | | 2.396.685 | | 2.396.685 |
| Marge de risque | | | 67.900 | | 67.900 |
| Provisions techniques cédées | 43.202 | - | - 39.581 | - | 3.620 |
| Provisions techniques non vie | 43.202 | | - 43.202 | | - |
| Best Estimate | | | 3.620 | | 3.620 |
| Total | 2.748.862 | - | - 287.897 | - | 2.460.965 |

Les calculs des Best Estimate se font au niveau individuel des garantes incluses dans les contrats :

1. Analyse pour chaque contrat des garanties et allocation par branche Solvabilité II
2. Détermination de la date limite des contrats (frontière des contrats) et allocation des survenances sur les flux associés aux réserves pour sinistres (sinistres déjà survenus) et des flux associés aux réserves pour primes (sinistres à survenir)
3. Modélisation des flux bruts de réassurance totaux par garantie pour les BE pour sinistres et les BE pour primes :
 - Flux entrants : primes totales par exercice
 - Flux sortants : sinistres et frais par exercice
4. Modélisation des flux cédés à la réassurance totaux pour les BE pour sinistres et les BE pour primes :
 - Flux entrants : sinistres par exercice
 - Flux sortants : primes par exercice

Les probabilités de défaut des réassureurs sont intégrées dans cette modélisation.

5. Calcul des cadences des flux (primes, frais et règlements) pour projeter les flux totaux sur les années financières futures
6. Application de la courbe des taux EIOPA sur chaque flux projeté

La Marge de Risque correspond au coût du capital immobilisé par une tierce partie qui reprendrait les engagements de CAMCA Assurance. Elle est évaluée en actualisant le coût (prime de risque) annuel généré par l'immobilisation d'un capital (équivalent au SCR de référence SCR_{RU}) sur la durée de vie résiduelle des engagements. Le coût du capital (CoC) est fixé à 6% par an.

Pour CAMCA Assurance, la marge de risque (RM) est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA (méthode proportionnelle) :

$$RM = CoC \times \sum_{t \geq 0} \frac{SCR_{RU}(t)}{(1 + r(t + 1))^{t+1}}$$

$$SCR_{RU}(t) = \frac{SCR_{RU}(0)}{BE_{net}(0)} \times BE_{net}(t)$$

Le SCR de référence correspond au SCR hors risques financiers non-couvrables de la date t. Ce SCR est calculé comme l'agrégation des sous-modules de SCR suivants, sans prendre en compte la capacité d'absorption par les impôts différés : SCR de Souscription Non-Vie, de Défaut des contreparties (uniquement pour la réassurance) et Opérationnel.

Le facteur d'actualisation $(1 + r(t + 1))^{t+1}$ est calculé sur la base de la courbe des taux sans risque hors ajustement pour volatilité.

La Marge de Risque est calculée au global, mais est ensuite ventilée par ligne d'activité Solvabilité 2. Cette ventilation est réalisée proportionnellement à la contribution de la branche S2 au SCR de référence.

D.3 Autres passifs

| Milliers d'Euros | Comptes sociaux (Bilan SI) | Annulatio n | Revalorisatio n | Impôts différés | Bilan prudentiel (Bilan SII) |
|--|-------------------------------|----------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|
| Provisions pour autre risques | 1.588 | | - | | 1.588 |
| Dettes | 57.078 | - | - | - | 57.078 |
| Dettes nées d'opération d'assurance directe | 19.177 | | - | | 19.177 |
| Dettes nées d'opération de réassurance | 36.257 | | - | | 36.257 |
| Autres dettes | 1.644 | | - | | 1.644 |
| Compte de régularisation | 48.725 | - 47.202 | | | 1.523 |
| Impôts différés passifs | | | | 23.558 | 23.558 |
| Total | 107.391 | - 47.202 | - | 23.558 | 83.747 |

L'estimation du bilan Solvabilité II génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- Respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité du Groupe CAMCA face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- Optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

Elle découle des résultats de solvabilité et notamment des résultats de l'ORSA et des règles d'appétence. Ceux-ci fournissent une vision prospective des besoins de capitaux propres de chaque entité et au niveau consolidé en fonction des objectifs exprimés en termes de taux de couverture "cible", et permet donc de les anticiper. L'exercice permet également de simuler les conséquences liées aux différents moyens de gérer le capital disponible.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et qu'une information soit envoyée au contrôleur du Groupe.

Les fonds propres disponibles au 31 décembre 2024 s'élèvent à 380 millions d'euros. Ils sont constitués des éléments suivants :

- Le capital (97 M€, soit 26% des fonds propres éligibles) ;
- La réserve de réconciliation (279 M€, soit 73% des fonds propres éligibles) ;
- Les dettes subordonnées de Niveau 1 (4 M€, soit 1% des fonds propres éligibles).

Tous ces éléments sont des éléments de niveau 1 :

| Milliers d'Euros | 31-12-24 | | |
|---|----------------|----------|----------|
| | Niveau1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Capital souscrit sous les normes locales | 97.000 | | |
| Emprunt subordonné | 4.000 | | |
| Réserves de réconciliation | 279.417 | - | - |
| Résultat et Réserves légale | 217.352 | | |
| Excédent des actifs par rapport aux passifs | 70.901 | | |
| Réduction : Dividendes prévisibles | - 8.835 | | |
| Capital Eligible | 380.417 | - | - |

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) au 31/12/2024 est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2 sur l'ensemble des risques excepté le risque de souscription non-vie primes et réserves de l'activité caution de prêts à l'habitat des Caisses régionales du Crédit Agricole.

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont suffisants. Le ratio de couverture du SCR s'élève à 212%, en baisse par rapport au ratio au 31/12/2023 (263%), expliqué principalement par l'intégration du changement de modèle majeur (MMC) dans les résultats estimés au 31.12.2024. La mise en œuvre du délai de recouvrement à 6 ans implique notamment une accélération des demandes d'indemnisation des prêts en défaut, et par conséquent un besoin en capital plus élevé ; le ratio de couverture 2023 (263%) baisserait de 25 points en tenant compte du changement de modèle majeur (*estimation as-if du ratio S2 à 238%*).

Le ratio S2 au 31.12.2024 (212%) s'explique donc par une hausse du SCR non compensée par l'évolution du capital éligible

- La baisse du capital éligible est principalement expliquée par la diminution du surplus contenu dans les provisions techniques suite au ralentissement de l'activité caution à l'habitat
- La hausse du SCR et MCR est expliquée par éléments suivants :
 - Hausse du risque Prime / Réserve modélisée dans le Modèle Interne Partiel, expliquée par l'accélération des demandes d'indemnisation des prêts en défaut, conjointe à la hausse de l'exposition sous risque
 - Hausse du SCR Souscription sur les autres produits en lien avec le développement de ces activités
 - Hausse du risque de marché en lien avec la hausse du risque de concentration, notamment sur la signature Crédit Agricole SA
 - Les autres risques demeurent relativement stables par rapport à l'année dernière

| Milliers d'Euros | 31-déc.-24 | 31-déc.-23 | Variation | |
|---------------------|----------------|----------------|---------------|-------------|
| BSCR | 156.378 | 134.972 | 21.407 | 16% |
| Ajustements | - | - | 4.920 | -17% |
| Risque Opérationnel | 46.914 | 40.491 | 6.422 | 16% |
| SCR | 179.734 | 146.985 | 32.749 | 22% |
| Capital Eligible | 380.417 | 386.390 | - | -2% |
| | | | 5.973 | |
| Ratio SCR | 212% | 263% | -51% | -19% |

Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3. L'évaluation centrale du SCR est réalisée sur la base des hypothèses économiques suivantes :

- Application d'un Volatility Adjustment (VA) de 20 bps et d'un CRA de 10 bps (Cf. annexe QRT S.22.01.21 pour le détail des impacts). Le tableau ci-dessous reprend les impacts de la VA :

| Milliers d'Euros | Avec VA | Sans VA | Impact | Impact |
|------------------|-----------|-----------|------------|--------|
| Best Estimate | 2.396.685 | 2.398.731 | - 2.046 | 0% |
| Capital Eligible | 380.417 | 378.951 | 1.466 | 0% |
| SCR | 179.734 | 180.592 | - 858 | 0% |
| Ratio SCR | 212% | 210% | 0 | 1% |
| MCR | 80.880 | 81.266 | - 386 | 0% |
| Ratio MCR | 470% | 466% | 0 | 1% |

L'impact du VA reste globalement très limité puisqu'il est de l'ordre de 1%. Application du Grandfathering sur les dettes subordonnées,

- Utilisation de l'ajustement asymétrique pour évaluer le risque action de + 2,86%.

E.3 Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Le modèle interne partiel a été homologué début avril 2020. Il est, depuis le 31/12/2019, utilisé pour estimer la solvabilité de CAMCA Assurance. Le modèle interne est également utilisé dans les prises de décisions stratégiques telles que les décisions au niveau du plan de réassurance, le développement ou non d'une activité... Par ailleurs, au cours des années 2018/2019, la gouvernance a été adaptée aux exigences qu'engendre un modèle interne.

Le risque primes et réserves liés à l'activité de Caution de prêts à l'habitat sous la formule standard n'est pas adaptée au risque de CAMCA Assurance. En effet, le risque Caution de prêts à l'habitat (presque uniquement présent en France) est comptabilisé dans la branche Caution/Crédit et est peu représentatif du panel européen qui a servi de base à l'évaluation des paramètres de la formule standard. Il n'est donc pas incohérent que ces paramètres ne reflètent pas notre risque. De plus, la garantie de Caution de prêts à l'habitat auprès des Caisses Régionales est spécifique par rapport au marché de la caution en France. En effet, CAMCA Assurance bénéficie de 2 atténuateurs de risques que sont la commission variable et

la réassurance. Ces 2 atténuateurs ne peuvent pas être pris en compte dans la formule standard.

CAMCA Assurance a donc décidé de développer un modèle interne partiel sur le seul risque Caution des prêts à l'habitat et après homologation du Commissariat aux Assurances. Le périmètre du modèle interne concerne le risque de primes et réserve sur cette activité. Il convient de noter que :

- Les risques de rachats et catastrophes sur la caution à l'habitat sont appréhendés à travers la formule standard ;
- Les résultats du modèle interne sont agrégés au niveau du SCR souscription Non-Vie à la demande du Commissariat aux Assurances.

Précisons que la technique d'intégration 1, définie à l'annexe XVIII du Règlement, est adaptée mutatis mutandis pour intégrer le périmètre des cautions de prêts immobiliers dans le risque de Souscription non-vie. Ainsi le SCR issu du modèle interne partiel est sommé avec le risque de Souscription non-vie pour les autres périmètres modélisés à l'aide de la formule standard, afin d'obtenir le risque de Souscription non-vie global de CAMCA Assurance.

La technique d'intégration 2 définie au même article est appliquée mutatis mutandis ; la structure d'intégration modulaire de la formule standard est maintenue inchangée avec l'utilisation du SCR de souscription non-vie obtenu à l'étape précédente.

CAMCA Assurance a ainsi pris en compte les facteurs influençant son risque de souscription primes et réserves (risque de réserves, risques de frais et risque de défaut). Du fait de la nature des sinistres, réglés majoritairement en une fois, le risque de déviation de BE de sinistres déjà survenus est négligé.

Le modèle interne partiel modélise séparément les impacts de l'occurrence des risques cités supra bruts de réassurance ou de commissions variables à horizon 1 an, puis d'appliquer finement les traités afin d'évaluer la perte correspondant à un quantile à 99.5%. Elle a ainsi pu estimer les pertes dites de fréquences ou d'intensité / extrêmes (comme par exemple celles équivalentes à 2% des encours sous risque imposées par le régulateur du groupe (l'ACPR)).

Le montant de capital de solvabilité requis (SCR) se déduisant ensuite par :

$$SCR = Q_{99,5\%} \left(\frac{BE(t = N + 1)}{1 + r_1} + \frac{Flux(N + 1)}{(1 + r_1)^{0,5}} \right) - BE(t = N)$$

Sous l'hypothèse d'absence de variabilité des actifs dans le calcul du risque de souscription, la déformation de l'actif en t=1 est uniquement liée aux flux de trésorerie de l'année :

- Primes reçues liées à la nouvelle production,
- Défauts payés,
- Frais payés.

Ainsi le modèle interne partiel définit le risque de primes et de réserves à partir d'une méthode stochastique et non une méthode par facteur. Les volumes de primes à acquérir et les volumes de BE de sinistres ne sont plus utilisés mais une analyse de la sinistralité est réalisée.

Par ailleurs, CAMCA Assurance a mis en place une politique de la qualité des données conforme à la directive solvabilité concernant l'application d'un modèle interne. Cette politique est appliquée depuis l'exercice 2020.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le MCR et le SCR sont respectés au 31/12/2024.

E.6 Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

F. ANNEXES

S.02.01.02 - Bilan

| Actifs | | Valeur Solvabilité 2 |
|---|--------------|----------------------|
| | | C0010 |
| Immobilisations incorporelles | R0030 | |
| Actifs d'impôts différés | R0040 | |
| Excédent du régime de retraite | R0050 | |
| Immobilisations corporelles détenues pour usage propre | R0060 | |
| Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) | R0070 | 2.838.471 |
| Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre) | R0080 | 901 |
| Détenions dans des entreprises liées, y compris participations | R0090 | 2.000 |
| Actions | R0100 | |
| Actions – cotées | R0110 | |
| Actions – non cotées | R0120 | |
| Obligations | R0130 | 2.587.394 |
| Obligations d'État | R0140 | 778.724 |
| Obligations d'entreprise | R0150 | 1.808.670 |
| Titres structurés | R0160 | |
| Titres garantis | R0170 | |
| Organismes de placement collectif | R0180 | 235.176 |
| Produits dérivés | R0190 | |
| Dépôts autres que les équivalents de trésorerie | R0200 | 13.000 |
| Autres investissements | R0210 | |
| Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés | R0220 | |
| Prêts et prêts hypothécaires | R0230 | 0 |
| Avances sur police | R0240 | |
| Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers | R0250 | |
| Autres prêts et prêts hypothécaires | R0260 | 0 |
| Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance | R0270 | 3.620 |
| Non-vie et santé similaire à la non-vie | R0280 | 3.620 |
| Non-vie hors santé | R0290 | 3.620 |
| Santé similaire à la non-vie | R0300 | |
| Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés | R0310 | |
| Santé similaire à la vie | R0320 | |
| Vie hors santé, UC et indexés | R0330 | |
| Vie UC et indexés | R0340 | |
| Dépôts auprès des cédantes | R0350 | |
| Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires | R0360 | 54.049 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | R0370 | 13.182 |
| Autres créances (hors assurance) | R0380 | 2.744 |
| Actions propres auto-détenues (directement) | R0390 | |
| Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s) | R0400 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | R0410 | 24.748 |
| Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus | R0420 | 772 |
| Total de l'actif | R0500 | 2.937.585 |

| | | Valeur Solvabilité 2 |
|--|--------------|----------------------|
| Passifs | | C0010 |
| Provisions techniques non-vie | R0510 | 2.464.585 |
| Provisions techniques non-vie (hors santé) | R0520 | 2.464.585 |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0530 | |
| Meilleure estimation | R0540 | |
| Marge de risque | R0550 | |
| Provisions techniques santé (similaire à la non-vie) | R0560 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0570 | |
| Meilleure estimation | R0580 | |
| Marge de risque | R0590 | |
| Provisions techniques vie (hors UC et indexés) | R0600 | 0 |
| Provisions techniques santé (similaire à la vie) | R0610 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0620 | |
| Meilleure estimation | R0630 | |
| Marge de risque | R0640 | |
| Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés) | R0650 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0660 | |
| Meilleure estimation | R0670 | |
| Marge de risque | R0680 | |
| Provisions techniques UC et indexés | R0690 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0700 | |
| Meilleure estimation | R0710 | |
| Marge de risque | R0720 | |
| Passifs éventuels | R0740 | |
| Provisions autres que les provisions techniques | R0750 | 1.588 |
| Provisions pour retraite | R0760 | |
| Dépôts des réassureurs | R0770 | |
| Passifs d'impôts différés | R0780 | 23.558 |
| Produits dérivés | R0790 | |
| Dettes envers des établissements de crédit | R0800 | |
| Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit | R0810 | 19.177 |
| Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires | R0820 | |
| Dettes nées d'opérations de réassurance | R0830 | 36.257 |
| Autres dettes (hors assurance) | R0840 | 1.644 |
| Passifs subordonnés | R0850 | 4.000 |
| Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base | R0860 | |
| Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base | R0870 | 4.000 |
| Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus | R0880 | 1.523 |
| Total du passif | R0900 | 2.552.333 |
| Excédent d'actif sur passif | R1000 | 385.252 |

S.04.05.21 – Activité par pays

| Fire and other damage to property insurance | | Total of business written by the undertakings | Total by country | Total by country | Total by country | Total by country |
|--|--------------|---|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | C0010 | C0020 | C0021 | C0022 | C0023 |
| Country | R0010 | | LU | FR | BE | ES |
| Premiums written | R0020 | 26.585 | 48 | 21.035 | 2.047 | 3.455 |
| Premiums earned | R0030 | 26.424 | 48 | 20.874 | 2.047 | 3.455 |
| Claims incurred | R0040 | -19.077 | -8 | -18.212 | -303 | -554 |
| Expenses incurred | R0050 | -11.539 | -22 | -8.599 | -823 | -2.095 |

| General liability insurance | | Total of business written by the undertakings | Total by country |
|------------------------------------|--------------|---|------------------|
| | | C0010 | C0020 |
| Country | R0010 | | FR |
| Premiums written | R0020 | 11.598 | 11.598 |
| Premiums earned | R0030 | 5.813 | 5.813 |
| Claims incurred | R0040 | 1.051 | 1.051 |
| Expenses incurred | R0050 | -1.048 | -1.048 |

| Credit and suretyship insurance | | Total of business written by the undertakings | Total by country |
|--|--------------|---|------------------|
| | | C0010 | C0020 |
| Country | R0010 | | FR |
| Premiums written | R0020 | 235.209 | 235.209 |
| Premiums earned | R0030 | 234.534 | 234.534 |
| Claims incurred | R0040 | -16.531 | -16.531 |
| Expenses incurred | R0050 | -68.555 | -68.555 |

| Miscellaneous financial loss | | Total of business written by the undertakings | Total by country |
|-------------------------------------|--------------|---|------------------|
| | | C0010 | C0020 |
| Country | R0010 | | FR |
| Premiums written | R0020 | 239 | 239 |
| Premiums earned | R0030 | 239 | 239 |
| Claims incurred | R0040 | | |
| Expenses incurred | R0050 | -37 | -37 |

| Proportional fire and other damage to property reinsurance | | Total of business written by the undertakings | Total by country |
|---|--------------|---|------------------|
| | | C0010 | C0020 |
| Country | R0010 | | FR |
| Premiums written | R0020 | 1.013 | 1.013 |
| Premiums earned | R0030 | 1.013 | 1.013 |
| Claims incurred | R0040 | 4.609 | 4.609 |
| Expenses incurred | R0050 | -422 | -422 |

S.05.01.02 - Primes, sinistres, dépenses par ligne d'activité

| | | Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée) | | | | Total |
|---|--------------|---|---|-----------------------------------|-----------------------------|--------------|
| | | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Pertes pécuniaires diverses | |
| | | C0070 | C0080 | C0090 | C0120 | |
| Primes émises | | | | | | |
| Brut – Assurance directe | R0110 | 26.585 | 11.598 | 235.209 | 239 | 273.631 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0120 | 1.013 | 0 | 0 | 0 | 1.013 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0130 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0140 | 19.772 | 716 | 18.661 | 0 | 39.149 |
| Net | R0200 | 7.826 | 10.882 | 216.548 | 239 | 235.495 |
| Primes acquises | | | | | | |
| Brut – Assurance directe | R0210 | 26.424 | 5.813 | 234.534 | 239 | 267.010 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0220 | 1.013 | 0 | 0 | 0 | 1.013 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0230 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0240 | 19.772 | 716 | 18.661 | 0 | 39.149 |
| Net | R0300 | 7.665 | 5.097 | 215.873 | 239 | 228.874 |
| Charge des sinistres | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0310 | -19.077 | 1.051 | -16.531 | 0 | -34.557 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0320 | 4.609 | 0 | 0 | 0 | 4.609 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0330 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0340 | -1.967 | -2.346 | 3.100 | 0 | -1.213 |
| Net | R0400 | -12.501 | 3.398 | -19.632 | 0 | -28.735 |
| Dépenses | R0550 | -11.961 | -1.048 | -68.555 | -37 | -81.601 |
| Dépenses administratives | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0610 | -432 | -97 | -2.694 | -3 | -3.225 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0620 | -29 | 0 | 0 | 0 | -29 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0630 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0640 | | | | | |
| Net | R0700 | -461 | -97 | -2.694 | -3 | -3.254 |
| Frais de gestion des placements | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0710 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0720 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0730 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0740 | | | | | |
| Net | R0800 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | |
|---|--------------|---------|------|---------|-----|---------|
| Frais de gestion des sinistres | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0810 | -148 | -9 | -920 | 0 | -1.078 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0820 | -32 | 0 | 0 | 0 | -32 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0830 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0840 | | | | | |
| Net | R0900 | -181 | -9 | -920 | 0 | -1.110 |
| Frais d'acquisition | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R0910 | -10.959 | -942 | -64.941 | -35 | -76.876 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R0920 | -360 | 0 | 0 | 0 | -360 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R0930 | | | | | |
| Part des réassureurs | R0940 | | | | | |
| Net | R1000 | -11.319 | -942 | -64.941 | -35 | -77.237 |
| Frais généraux | | | | | | |
| Brut – assurance directe | R1010 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Brut – Réassurance proportionnelle acceptée | R1020 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée | R1030 | | | | | |
| Part des réassureurs | R1040 | | | | | |
| Net | R1100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde – autres dépenses/revenus techniques | R1210 | | | | | |
| Dépenses techniques totales | R1300 | | | | | -81.601 |

S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

| | | Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée | | | | Total engagements en non-vie |
|---|-------|---|---|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| | | Assurance incendie et autres dommages aux biens | Assurance de responsabilité civile générale | Assurance crédit et cautionnement | Pertes pécuniaires diverses | |
| | | C0080 | C0090 | C0100 | C0130 | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0010 | | | | | |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout | R0050 | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque | | | | | | |
| Meilleure estimation | | | | | | |
| Provisions pour primes | | | | | | |
| Brut – total | R0060 | -8.313 | -2.121 | 2.322.202 | 0 | 2.311.767 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0140 | -3.674 | -442 | 1.072 | 0 | -3.044 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour primes | R0150 | -4.640 | -1.679 | 2.321.130 | 0 | 2.314.811 |
| Provisions pour sinistres | | | | | | |
| Brut – total | R0160 | 48.549 | 13.569 | 22.800 | 0 | 84.918 |
| Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie | R0240 | 5.306 | 1.359 | 0 | 0 | 6.664 |
| Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres | R0250 | 43.243 | 12.210 | 22.800 | 0 | 78.254 |
| Total meilleure estimation – brut | R0260 | 40.236 | 11.447 | 2.345.002 | 0 | 2.396.685 |
| Total meilleure estimation – net | R0270 | 38.604 | 10.531 | 2.343.930 | 0 | 2.393.065 |
| Marge de risque | R0280 | 24.243 | 12.804 | 30.756 | 97 | 67.900 |
| Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques | | | | | | |
| Provisions techniques calculées comme un tout | R0290 | | | | | |
| Meilleure estimation | R0300 | | | | | |
| Marge de risque | R0310 | | | | | |
| Provisions techniques – Total | | | | | | |
| Provisions techniques – Total | R0320 | 64.478 | 24.251 | 2.375.758 | 98 | 2.464.585 |
| Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total | R0330 | 1.632 | 916 | 1.072 | 0 | 3.620 |
| Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total | R0340 | 62.846 | 23.335 | 2.374.686 | 98 | 2.460.965 |

S.19.01.21 - Sinistres en non-vie**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

| Année | | Année de développement | | | | | | | | | | | Pour l'année en cours | Somme des années (cumulés) | |
|-------------|--------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-----------------------|----------------------------|---------|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | | C0170 |
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 | C0060 | C0070 | C0080 | C0090 | C0100 | C0110 | | | |
| Précédentes | R01 00 | | | | | | | | | | | | 161.484 | 60.668 | 161.484 |
| N-9 | R01 60 | 1.423 | -100 | 78 | 570 | 1.417 | 859 | 652 | 1.619 | 1.857 | 2.978 | | 2.978 | 11.354 | |
| N-8 | R01 70 | 1.038 | 193 | 143 | 1.504 | 429 | 1.716 | 1.229 | 2.574 | 3.755 | | | 3.755 | 12.581 | |
| N-7 | R01 80 | 1.364 | 506 | 224 | 937 | 1.201 | 2.288 | 2.359 | 3.421 | | | | 3.421 | 12.300 | |
| N-6 | R01 90 | 1.815 | 126 | 450 | 837 | 1.868 | 2.296 | 2.036 | | | | | 2.036 | 9.427 | |
| N-5 | R02 00 | 2.193 | 307 | 202 | 401 | 1.407 | 3.060 | | | | | | 3.060 | 7.570 | |
| N-4 | R02 10 | 2.719 | 57 | 43 | 1.514 | 1.529 | | | | | | | 1.529 | 5.863 | |
| N-3 | R02 20 | 7.030 | 782 | 905 | 1.014 | | | | | | | | 1.014 | 9.732 | |
| N-2 | R02 30 | 5.777 | 1.881 | 2.482 | | | | | | | | | 2.482 | 10.140 | |
| N-1 | R02 40 | 1.731 | 3.590 | | | | | | | | | | 3.590 | 5.321 | |
| N | R02 50 | 3.599 | | | | | | | | | | | 3.599 | 3.599 | |
| Total | R02 60 | | | | | | | | | | | | 88.133 | 249.370 | |

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

| Année | | Année de développement | | | | | | | | | | | Fin d'année (données actualisées) | |
|-------------|--------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|-----------------------------------|--------|
| | | 0 | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 et + | | C0360 |
| | | C0200 | C0210 | C0220 | C0230 | C0240 | C0250 | C0260 | C0270 | C0280 | C0290 | C0300 | | |
| Précédentes | R01 00 | | | | | | | | | | | | 249.466 | 29.388 |
| N-9 | R01 60 | 0 | 5578 | 3.468 | 8.813 | 2.719 | 6.896 | 2.034 | 4.689 | 3.902 | 3.464 | | 3.169 | |
| N-8 | R01 70 | 3288 | 867 | 9.112 | 3.032 | 7.445 | 2.703 | 6.396 | 5.296 | 4.189 | | | 3.799 | |
| N-7 | R01 80 | 808 | 9944 | 2.492 | 9.447 | 3.077 | 8.600 | 7.878 | 5.530 | | | | 4.971 | |
| N-6 | R01 90 | 9365 | 1724 | 9.544 | 3.093 | 7.741 | 6.777 | 5.845 | | | | | 5.204 | |
| N-5 | R02 00 | 3212 | 8242 | 4.520 | 8.288 | 8.950 | 5.734 | | | | | | 5.069 | |
| N-4 | R02 10 | 8922 | 6120 | 1.658 | 4.590 | 3.572 | | | | | | | 3.169 | |
| N-3 | R02 20 | 57099 | 2386 | 3.208 | 3.707 | | | | | | | | 3.320 | |
| N-2 | R02 30 | 6770 | 5097 | 6.320 | | | | | | | | | 5.824 | |
| N-1 | R02 40 | 7348 | 8890 | | | | | | | | | | 8.429 | |
| N | R02 50 | 12.888 | | | | | | | | | | | 12.576 | |
| Total | | | | | | | | | | | | | 84.918 | |

S.22.01.21 - Impact des mesures transitoires et de long terme

| | | Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires | | | | |
|--|--------------|--|---|--|--|--|
| | | | Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques | Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt | Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro | Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro |
| | | C0010 | C0030 | C0050 | C0070 | C0090 |
| Provisions techniques | R0010 | 2.464.585 | 0 | 0 | 2.047 | 0 |
| Fonds propres de base | R0020 | 380.417 | 0 | 0 | -1.466 | 0 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR | R0050 | 380.417 | 0 | 0 | -1.466 | 0 |
| Capital de solvabilité requis | R0090 | 179.734 | 0 | 0 | 858 | 0 |
| Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0100 | 380.417 | 0 | 0 | -1.466 | 0 |
| Minimum de capital requis | R0110 | 80.880 | 0 | 0 | 386 | 0 |

S.23.01.01 - Fonds propres

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|--|--------------|----------------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35 | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires (brut des actions propres) | R0010 | 97.000 | 97.000 | | | |
| Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires | R0030 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0040 | | | | | |
| Comptes mutualistes subordonnés | R0050 | | | | | |
| Fonds excédentaires | R0070 | | | | | |
| Actions de préférence | R0090 | | | | | |
| Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence | R0110 | | | | | |
| Réserve de réconciliation | R0130 | 279.417 | 279.417 | | | |
| Passifs subordonnés | R0140 | 4.000 | | 4.000 | | |
| Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets | R0160 | | | | | |
| Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra | R0180 | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | | | | | | |
| Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II | R0220 | | | | | |
| Déductions | | | | | | |
| Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers | R0230 | | | | | |
| Total fonds propres de base après déductions | R0290 | 380.417 | 376.417 | 4.000 | | |
| Fonds propres auxiliaires | | | | | | |
| Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande | R0300 | | | | | |
| Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel | R0310 | | | | | |
| Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande | R0320 | | | | | |
| Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande | R0330 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0340 | | | | | |
| Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE | R0350 | | | | | |
| Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE | R0360 | | | | | |
| Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE | R0370 | | | | | |
| Autres fonds propres auxiliaires | R0390 | | | | | |

| | | Total | Niveau 1 – non restreint | Niveau 1 – restreint | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---|--------------|---------|--------------------------|----------------------|----------|----------|
| | | C0010 | C0020 | C0030 | C0040 | C0050 |
| Total fonds propres auxiliaires | R0400 | | | | | |
| Fonds propres éligibles et disponibles | | | | | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0500 | 380.417 | 376.417 | 4.000 | | |
| Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0510 | 380.417 | 376.417 | 4.000 | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis | R0540 | 380.417 | 376.417 | 4.000 | | |
| Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis | R0550 | 380.417 | 376.417 | 4.000 | | |
| Capital de solvabilité requis | R0580 | 179.734 | | | | |
| Minimum de capital requis | R0600 | 80.880 | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis | R0620 | 212% | | | | |
| Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis | R0640 | 470% | | | | |

| | | C0060 |
|--|--------------|---------|
| Réserve de réconciliation | | |
| Excédent d'actif sur passif | R0700 | 385.252 |
| Actions propres (détenues directement et indirectement) | R0710 | 0 |
| Dividendes, distributions et charges prévisibles | R0720 | 8.835 |
| Autres éléments de fonds propres de base | R0730 | 97.000 |
| Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés | R0740 | |
| Réserve de réconciliation | R0760 | 279.417 |
| Bénéfices attendus | | |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie | R0770 | 0 |
| Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie | R0780 | 11.116 |
| Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) | R0790 | 11.116 |

S.25.05.21 - SCR - FS et MIP

Composante : Information spécifique

| | | Calcul du capital de solvabilité requis | Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios | Consideration of the future management actions regarding technical provisions and/or deferred taxes | Amount modelled |
|--|-------|---|--|---|-----------------|
| | | C0010 | C0050 | C0060 | C0070 |
| Diversification totale | R0020 | -45.677 | | | |
| Risque total diversifié avant taxe | R0030 | 203.292 | | | |
| Risque total diversifié après taxe | R0040 | 179.734 | | | |
| Risque total de marché et crédit | R0070 | 158.508 | | | |
| Risque de marché et crédit – diversifié | R0080 | 103.423 | | | |
| Risque d'évènement de crédit non couvert dans le risque de marché et crédit | R0190 | | | | |
| Risque d'évènement de crédit non couvert dans le risque de marché et crédit – diversifié | R0200 | | | | |
| Risque business total | R0270 | | | | |
| Risque business total – diversifié | R0280 | | | | |
| Risque total net de souscription non-vie | R0310 | 43.548 | | | 65.063 |
| Risque total net de souscription non-vie – diversifié | R0320 | 101.552 | | | 65.063 |
| Risque total de souscription Vie et Santé | R0400 | | | | |
| Risque total de souscription Vie et Santé – diversifié | R0410 | | | | |
| Risque total opérationnel | R0480 | 46.914 | | | |
| Risque total opérationnel – diversifié | R0490 | 46.914 | | | |
| Autre risque | R0500 | | | | |

Calcul du capital de solvabilité requis

| | | C0100 |
|---|-------|---------|
| Total des composants non diversifiés | R0110 | 251.889 |
| Diversification | R0060 | -48.597 |
| Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE | R0160 | |
| Solvency capital requirement excluding capital add-on | R0200 | 179.734 |
| Exigences de capital supplémentaire déjà définies | R0210 | |
| Capital de solvabilité requis | R0220 | 179.734 |
| Autres informations sur le SCR | | |
| Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques | R0300 | |
| Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés | R0310 | -23.558 |
| Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée | R0400 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante | R0410 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés | R0420 | |
| Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur | R0430 | |
| Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304 | R0440 | |
| *Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation | R0450 | |
| Net future discretionary benefits | R0460 | |

S.28.01.01 - MCR**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

| | | C0010 | | |
|--|--------------|--------------|---|---|
| RésultatMCR _{NL} | R0010 | 446.101 | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance) |
| | | C0020 | C0030 | |
| Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente | R0020 | | | |
| Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente | R0030 | | | |
| Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente | R0040 | | | |
| Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente | R0050 | | | |
| Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente | R0060 | | | |
| Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente | R0070 | | | |
| Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente | R0080 | | 38.604 | 7.826 |
| Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente | R0090 | | 10.531 | 10.882 |
| Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente | R0100 | | 2.343.930 | 216.548 |
| Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente | R0110 | | | |
| Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente | R0120 | | | |
| Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente | R0130 | | | 239 |
| Réassurance santé non proportionnelle | R0140 | | | |
| Réassurance accidents non proportionnelle | R0150 | | | |
| Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle | R0160 | | | |
| Réassurance dommages non proportionnelle | R0170 | | | |

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

| | | C0040 | | |
|---|--------------|--------------|---|--|
| RésultatMCR _L | R0200 | | Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation) | Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation) |
| | | C0050 | C0060 | |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties | R0210 | | | |
| Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures | R0220 | | | |
| Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte | R0230 | | | |
| Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé | R0240 | | | |
| Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie | R0250 | | | |

Calcul du MCR global

| | | C0070 |
|----------------------------------|--------------|--------------|
| MCR linéaire | R0300 | 446.101 |
| Capital de solvabilité requis | R0310 | 179.734 |
| Plafond du MCR | R0320 | 80.880 |
| Plancher du MCR | R0330 | 44.933 |
| MCR combiné | R0340 | 80.880 |
| Seuil plancher absolu du MCR | R0350 | 4.000 |
| | | C0070 |
| Minimum de capital requis | R0400 | 80.880 |